



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- François CASTEIGNAU
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES

N°2012-013 du 13 janvier 2012

Délégation de signature aux responsables des services départementaux

Pôle Architecture et environnement

Direction des bâtiments..... 4

ARRÊTÉS CONJOINTS

N°2012-014 du 19 janvier 2012

Transfert des autorisations détenues par l'association Les Amis de l'Atelier..... 5

*Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n°93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2012-013 du 13 janvier 2012

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux
Pôle Architecture et environnement
Direction des bâtiments**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n° 2007-029 du 29 janvier 2007, modifié notamment par les arrêtés n° 2010-274 du 20 juillet 2010 et n° 2011-425 du 21 juillet 2011 portant délégation de signature aux responsables de la direction des bâtiments ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Annick VALLET, responsable du secteur comptabilité du service administratif et financier de la direction des bâtiments, reçoit délégation de signature pour les matières et documents énumérés au E de l'annexe à l'arrêté n° 2007-029 du 29 janvier 2007 modifié.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 janvier 2012

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

Arrêtés conjoints

n°2012-014 du 19 janvier 2012

Transfert des autorisations détenues par l'association Les Amis de l'Atelier.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,

Le Président du Conseil général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-3 et suivants, D. 312-1 et suivants, ainsi que les articles L. 313-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu le décret du 3 février 2011 portant reconnaissance de la Fondation « Les Amis de l'Atelier » comme établissement d'utilité publique ;

Considérant que la Fondation Les Amis de l'Atelier est issue de l'association Les Amis de l'Atelier et prend sa suite en poursuivant les mêmes buts, ainsi qu'il ressort des statuts approuvés par le décret du 3 février 2011 susvisé ; que selon ce même décret les biens de l'association ont été transmis à la fondation et affectés au même objet ;

Considérant que ce transfert de gestion et de patrimoine implique le transfert des autorisations de structures médico-sociales détenues par l'association Les Amis de l'Atelier et gérées désormais par la Fondation Les Amis de l'Atelier ;

Sur les propositions conjointes du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et du Directeur général des services du Département du Val-de-Marne ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : Les autorisations médico-sociales détenues par l'association Les Amis de l'Atelier, 17, rue de l'Égalité - 92290 Chatenay-Malabry sont transférées au profit de la Fondation Les Amis de l'Atelier dont le siège social est situé 59, boulevard de Strasbourg à Paris (75010).

Article 2 : Les structures concernées par ce transfert d'autorisation dans le département du Val-de-Marne sont les suivantes :

FAM
94440 Villecresnes
N°FINESS : 94 001 667 8.

SAMSAH Les Amis de l'atelier
30, rue de la Station
94440 Villecresnes
N°94 001 605 8.

SAMSAH Les Amis de l'atelier
18, rue Félix-Faure
94400 Vitry-sur-Seine
N°FINESS : 94 001 035 8.

SAMSAH L'Haÿ-les-Roses
7, rue du Puits
94420 L'Haÿ-les-Roses
N°FINESS : 94 001 991 2.

Fait à Créteil, le 19 janvier 2012

Le directeur général,
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Claude Evin

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation
La Vice-présidente

Brigitte Jeanvoine
